

3 avril 620

4 avril 1979

N o t e

Relations algéro-suisse, rapport

Département politique. Note du 3 avril 1979 (annexe)

Conformément à la note du département politique, le Conseil fédéral

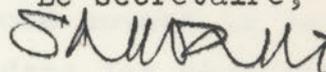
d é c i d e :

Il est pris acte de la note du département politique du 3 avril 1979 concernant les relations algéro-suisse.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- EVD 5 pour connaissance

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



s.C.41.Alg.111.0

3 avril 1979

p.A.45.22.U'ch.

NOTERelations algéro-suisse

1. A notre séance du 29 janvier, je vous avais communiqué que M. l'Ambassadeur Martin avait remis au Secrétaire général du Gouvernement algérien, M. Hamdani, l'aide-mémoire dont vous aviez approuvé les termes.

Depuis lors, le Congrès du FLN a siégé et l'Algérie a un nouveau président et un nouveau gouvernement.

M. Benyahia a succédé à M. Bouteflika comme Ministre des affaires étrangères. Selon nos informations, M. Benyahia semble assez bien disposé envers la Suisse dont il a su apprécier le rôle dans les négociations qui ont conduit à l'indépendance de l'Algérie.

M. Hamdani, qui a suivi l'affaire des fonds du FLN depuis le début, reste chargé de ce dossier. Il est notre principal interlocuteur. Sa confirmation en qualité de Secrétaire général du Gouvernement algérien est donc bienvenue.

2. Après la mise en place des nouvelles institutions algériennes, j'ai jugé que le moment était venu de reprendre l'initiative.

- 2 -

M. Weitnauer, Secrétaire d'Etat, a invité M. Hamdani à Berne. Cette rencontre a eu lieu les 2 et 3 avril. La délégation algérienne, dirigée par M. Hamdani, comprenait des personnalités de haut niveau, notamment le Gouverneur de la banque centrale, M. Mostefai, et l'avocat conseil du Gouvernement, Me Sator.

La délégation algérienne, qui a souhaité donner à cette rencontre un caractère de réunion de travail sans publicité, a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires de mon département\* au sujet de relations bilatérales et en particulier des mesures algériennes qui ont affecté des biens et intérêts suisses. Cette délégation a aussi eu l'occasion de discuter informellement avec le Président de la Commission fédérale des banques, M. Bodenmann, et le Directeur du Secrétariat de cette commission, M. Müller, des problèmes soulevés par une éventuelle reprise de la Banque commerciale arabe par l'Etat algérien.

\* MM. Weitnauer, Secrétaire d'Etat, Martin, directeur administratif, Iselin, suppléant du directeur politique, Zwahlen, chef du Service économique et financier, Krafft, chef de la section du droit international public et Dreyer, de la Division politique II pour le procès-verbal.

Si la Commission fédérale des banques prend une décision conforme aux intérêts algériens, nous pouvons compter avec un règlement rapide des autres éléments

3. A l'issue de cette visite, je pense que des progrès importants ont été réalisés sur la voie de l'amélioration de nos relations avec l'Algérie. En effet, les Algériens n'ont pas écarté notre proposition de créer un cadre de discussion pour l'examen de quelques cas représentatifs de Suisses dont les biens ont fait l'objet de mesures de dépossessions. Notre Ambassade à Alger veillera à maintenir une certaine pression pour concrétiser ces bonnes dispositions.

Quant aux représentants de la Commission et du Secrétariat de la Commission fédérale des banques, ils ont accepté de soumettre, ce mois-ci encore, à la Commission le problème de savoir si l'Etat algérien pourrait reprendre la BCA et exercer une activité bancaire en Suisse. Les autorités algériennes sont intéressées à trouver une solution à cette question, car elles aimeraient avoir un accès plus direct au marché suisse des capitaux. La délégation algérienne a fait clairement comprendre que l'élimination de cet élément du contentieux est la condition sine qua non de la reprise et du développement de relations bilatérales de confiance.

4. Si la Commission fédérale des banques prend une décision conforme aux intérêts algériens, nous pouvons compter avec un règlement rapide des autres éléments

\*\* le 24 avril 1979

9. April 1979

de ce contentieux, à savoir la liquidation des procédures civiles et pénales en cours. Ce faisant, nous aurions aussi bon espoir que les Algériens acceptent enfin d'engager un dialogue pragmatique et constructif sur les éléments du contentieux qui nous tiennent à coeur, à savoir les nationalisations et autres mesures touchant des Suisses en Algérie.

5. La délégation algérienne nous a communiqué que le nouveau Ministre des affaires étrangères souhaiterait me rencontrer lorsque les principaux problèmes qui pèsent encore sur nos relations auront été réglés. Il va sans dire que je n'envisagerai pas de rencontre aussi longtemps que des progrès n'auront pas été réalisés dans les domaines qui nous intéressent.

Protokollauszug an:

- BSI 34 (ASF E, 2874 15, 08 3, 10 1) zum Vollzug
- PFD 7 zur Kenntnis
- EVD 5
- VLD 5
- NFA 2
- Pindl 2

Für getreuen Auszug,  
des Protokollführers  
*[Signature]*